

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 448

Artikel: Les grandes familles
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour le chauffage électrique

Pierre Lehmann n'y allait pas, à juste titre, avec le dos de la cuiller : « La promotion du chauffage électrique direct continue. Malgré le fait incontesté et incontestable que cette méthode de chauffage aboutit à un gaspillage d'énergie qu'il faut bien qualifier d'irresponsable. Des compagnies d'électricité comme la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE)... considèrent comme un succès d'avoir su duper un nombre croissant de propriétaires et promoteurs en les persuadant de s'équiper de ce mode de chauffage... Si nous ne voulons pas nous laisser serrer dans l'étai nucléaire, il nous faut nous opposer fermement à la multiplication des maisons chauffées par des résistances électriques. C'est urgent » (cf. « La substitution du pétrole, mâchoire de l'étai nucléaire », DP 446).

Aujourd'hui, le directeur de la Compagnie vaudoise d'électricité répond à notre texte. Vous jugerez de ses arguments. Nous y reviendrons nous-mêmes, sans doute. Il faut que chacun dise clairement son avis, et que tous autant que nous sommes, nous trouvions, dans le développement de la controverse, à nous forger une opinion. C'est la condition « sine qua non » pour que nous puissions faire le « bon choix », que les groupes de pression parviennent ou non à étouffer l'idée du « moratoire » qui permettrait de réfléchir calmement.

Tout cela pour expliquer aussi que nous octroyons près de deux colonnes du faible volume de « Domaine Public » au directeur de la CVE pour s'expliquer, alors que les banques s'achètent par ailleurs des pages entières dans les quotidiens suisses pour vanter — accessoirement — le nucléaire.

(Réd.)

L'extension du chauffage électrique continue, malgré les affirmations contestables et contestées de votre rédacteur M. Lehmann (« Domaine Public » du 23 mars 1978). Celui-ci préfère en effet remplacer le pétrole par le pétrole... car il feint d'igno-

rer que le pire gaspillage est celui qui consiste à brûler une des plus précieuses et riches matières premières épuisables dont disposent les hommes, au lieu de la préserver pour les besoins futurs des industries de transformation (chimie, pharmacie, engrais, etc.).

La hargne antinucléaire de votre correspondant lui fait prendre une attitude un peu ridicule et bien peu favorable à la recherche d'une solution réfléchie au problème général de l'énergie.

Ce qui est incontestable, c'est que toutes les énergies seront nécessaires ces prochaines décennies pour éviter une pénurie catastrophique : le gaz, le charbon, le pétrole aussi bien que les énergies solaire et nucléaire; il faudra simplement faire le bilan des avantages et des inconvénients de chacune d'elles.

Pourquoi vouloir faire croire à une partie de la population que l'énergie nucléaire est diabolique ? Ce n'est pas le chauffage électrique qui est bête, c'est l'attitude de ceux qui refusent d'accepter la réalité de la prochaine pénurie de pétrole, qui a conduit certains gouvernements à favoriser le développement du chauffage électrique (200 000 logements sont chauffés à l'électricité en Finlande, 2,5 millions en Allemagne fédérale, 10 millions aux USA; en Norvège, 50% de tous les logements sont chauffés à l'électricité).

Nous savons bien que la pompe à chaleur, alimentée à l'énergie nucléaire, est un excellent système et qu'il faut le développer. Nous connaissons les avantages des pompes à chaleur et aussi leurs points faibles, à savoir une fiabilité qui laisse encore à désirer, des investissements plus lourds qu'avec les systèmes de chauffage concurrents et des frais globaux généralement plus élevés qu'avec ceux-ci. Nous sommes persuadés que les pompes à chaleur ont un grand avenir devant elles — et nous sommes même associés à leur développement — mais nous devons néanmoins constater qu'elles ne peuvent pour l'instant, se substituer systématiquement au chauffage traditionnel.

La consommation d'électricité s'est accrue en Suisse de 5% l'année dernière. La part prise par

le chauffage électrique dans cet accroissement est négligeable. A la très grande sécurité offerte par la production d'énergie nucléaire, M. Lehmann préfère-t-il vraiment les avantages offerts par le Torrey Canyon, Ekofisk ou l'Amoco-Cadiz ?

Le Conseiller fédéral Ritschard a raison de déclarer : « Il est vrai que les centrales nucléaires constituent également un problème. Mais elles ne sont en aucun cas le problème, même s'il y a des gens qui leur subordonnent le salut de la planète toute entière. Le problème énergétique du monde, et des Etats industrialisés en particulier, ne réside pas dans l'énergie nucléaire mais bien dans le pétrole ».

J. Desmeules

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les grandes familles

J'ai été à Zurich, ces jours derniers. Visiter le Musée des Beaux-Arts rénové, l'un des plus grands d'Europe, sans doute, et des plus magnifiques.

Rêvé un peu devant les deux portraits de Madame Lydia Wälti-Escher, encadrant celui de Gottlieb Keller, tous trois par Karl Stauffer — *Stauffer-Bern*, comme on l'appelait.

Et donc, Madame Wälti-Escher était la femme du Dr. Wälti, industriel zurichois, et par là la belle-fille du Conseiller fédéral Wälti, qui fut collègue de Ruchonnet. Elle était aussi la fille du célèbre Escher (Escher-Wyss-Platz, à Zurich), maître et créateur de la ligne du Gotthard.

(Très bel acte de fondation, signé par le président du Conseil d'administration, Escher; par le président de la Banque cantonale zurichoise, Escher; et par le président du Conseil d'Etat, Escher...)

Et donc, s'ennuyant un peu aux côtés de son industriel de mari — lequel s'obstinait à élever des buildings, immeubles de rapport, etc., sur les pelouses de la propriété familiale — elle commença par poser pour Stauffer-Bern, puis elle devint sa maîtresse, ce que je ne saurais lui reprocher, après vingt ans passés en compagnie des grands romantiques, Michelet, Hugo, Sand, Mus-

set, et les droits de la passion, et la sainteté de l'amour.

Et donc, son médecin lui ayant ordonné de changer d'air, elle se rendit à Florence, puis rejoignit Stauffer-Bern à Rome.

Et donc la famille Wälti, père et fils, s'émut de la chose, ce qu'on ne saurait déceimment reprocher à d'honnêtes bourgeois zurichois. Et avec l'aide de l'ambassade de Suisse à Rome, elle intervint fermement : Stauffer-Bern fut arrêté (puis relâché bientôt après) et Lydia Wälti-Escher fut internée dans une clinique psychiatrique (non, je ne vous parle pas de l'URSS), jusqu'à ce qu'elle consente à signer un acte de divorce comportant le versement au Dr. Wälti d'une somme de 600 000 francs (six cent mille).

Entretemps, Stauffer-Bern, homme d'un naturel apparemment mélancolique, s'était suicidé. Lydia se retira alors à Genève et mourut peu après, non sans avoir disposé de son énorme fortune en faveur des artistes suisses en fondant la « Gottfried-Keller-Stiftung »...

Petite boulotte, à la robe remontant jusqu'au menton, nullement prédestinée, semble-t-il, à une carrière sentimentale aussi dramatique.

Restent ces deux portraits, que moyennant deux francs les visiteurs peuvent admirer en bonne place, et qu'ils admirent, notamment les bourgeois zurichois, dont vraisemblablement les ancêtres s'indignèrent de l'aventure. Admirable puissance de l'art !

L'argent des ventes d'armes

Comment les deux portraits sont-ils venus là ? On peut admettre qu'ils ont été donnés par la famille, ou achetés par l'Etat, éventuellement avec l'aide d'industriels zurichois amis des arts, comme l'était Wälti lui-même, ayant gagné quelque argent — pourquoi pas ? — dans le commerce des armements, fruit bien mérité de l'aide qu'ils auront apportée à d'autres amants, pour leur permettre de quitter cette vallée de larmes, à destination d'un monde dont tout permet de supposer qu'il est meilleur.

A propos : la « Gazette de Lausanne » du 25 mars annonçait la mort, à 77 ans, de M. Raymond Burnat, ancien directeur du Centre patronal vaudois et ancien secrétaire général des groupements patronaux vaudois. Colonel commandant de la Brigade Frontière 1, il avait pris part comme lieutenant aux événements de novembre 1932, à Genève.

Il était fils d'un pasteur de Trélex.

Gudrun Enslin aussi était fille de pasteur.

Aucun rapport, naturellement.

J'espère qu'en dépit du mauvais temps, vous avez passé d'heureuses fêtes de Pâques. J.C.

Paysan, vaudois, radical

Les dernières élections vaudoises au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ont mis en lumière la permanence d'un courant « paysan » (cf. DP 445, « Elections vaudoises : l'arrière-pays récupéré »), composante à part entière de l'« Entente » bourgeoise, le candidat PAI/UDC faisant pratiquement jeu égal (en nombre de voix) avec ses « alliés » libéraux et radicaux. Cette présence « paysanne » à l'exécutif cantonal ne doit cependant pas faire illusion : là comme ailleurs, c'est le parti radical qui tire les ficelles et c'est à cette formation politique — largement dominée aujourd'hui par des courants de droite — que le monde agricole devra demander des comptes. Voyez par exemple qui fait la loi à la Chambre vaudoise d'agriculture, fondée en 1920 par les dirigeants de treize organisations agricoles et dont le comité (élu à travers les organisations membres, sectorielles et régionales ou locales — voir un résumé précis de la situation dans « Le Pays vaudois » de la fin mars) a eu la composition suivante depuis sa création et jusqu'à maintenant : 36 radicaux, 4 libéraux, 3 PAI et 3 sans parti (actuellement, les forces représentées : 9 radicaux, 1 libéral, 2 PAI et 1 sans parti). En 1920, souligne le rédacteur du « Pays

vaudois », selon le vœu de ses fondateurs, la Chambre vaudoise d'agriculture ne devait pas avoir de « caractère politique »...

La démocratie, luxe du TCS

Un accroc, l'autre jour, dans la belle ordonnance de l'assemblée générale ordinaire de la section genevoise du Touring Club Suisse. 300 à 400 membres présents (sur 78 000 cotisants) pour la circonstance avaient enregistré sans surprises le traditionnel rapport d'activité lorsque, au chapitre des « propositions individuelles », la lecture d'une lettre provoqua l'ire du comité : par la voie d'une modification des statuts, le dr. Pierre Taponnier, par ailleurs membre du Rassemblement démocratique genevois, suggérait tout bonnement que le TCS change de visage : sauvegarde des intérêts des sociétaires et non plus celle de la circulation routière (!), compétence de l'assemblée générale pour les sujets d'intérêt général, et non plus compétence du seul comité, un cinquantième des membres pourraient demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, et non plus un cinquième, et cela entre autres propositions.

On attendra une année pour que cette lettre soit discutée : les juristes du comité ont eu raison d'une certaine impatience qui s'était fait jour dans la salle. En attendant, l'hebdomadaire du TCS, « Touring » (16 mars), lui, a tranché : on n'a que faire d'assemblées extraordinaires alors que l'assemblée annuelle est déjà si peu fréquentée... que de frais inutiles en perspective !... comparé à l'effectif total des membres, le comité de 17 personnes n'est-il pas aussi représentatif qu'une réunion de 300 sociétaires ?... et du reste, le comité n'a été saisi d'aucune plainte sur sa gestion du « club »... Pour peu, l'auteur du texte en viendrait à regretter l'existence même d'une assemblée générale : trop chère, trop pesante, la démocratie pour le TCS ! Ce n'est pas demain que le comité genevois sera gêné par les membres qui l'ont élu; prochain test, sa prise de position sur le raccordement autoroutier français au réseau suisse.